

Province de Québec
Municipalité du Canton de Ham-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 3 février 2020, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 20h.

Sont présents : le maire, François Marcotte
et les conseillers(e) :

Manon Côté	Rémi Beaudesne
Benoît Couture	Gilles Gauvreau

Sont absents : les conseillers Steve Leblanc et Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

2020-02-27 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 13 janvier 2020
4. Présentation des comptes
5. Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes-Transmission d'un DERNIER AVIS
6. Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes-Liste des propriétés
7. Harmonie l'inspiration – Activité du Drumline 2020
8. Spectacle de l'école primaire – jeudi 14 mai 2020
9. Coopérative de Solidarité – Cautionnement pour marge de crédit
10. La boîte d'urbanisme – offre de services pour 40 heures en 2020
11. Demande d'extension du Prêt #5 – Travaux de voirie 2017-2018-2019
12. HB Archivistes – Offre de services 2020
13. Projet AIRRL 2016-222 – Résolution attestant la fin des travaux
14. Vente du souffleur Bervac 2007
15. Projet FDT – Appui à la Coop de Solidarité
16. TECQ 2019-2023 – Programmation des travaux #1
17. Remorque Radar – acquisition conjointe avec d'autres municipalités
18. Coûts de traitement des matières résiduelles – Entente avec Sts-Martyrs
19. Sécurité civile – Achat en commun d'une barrière d'eau
20. Correspondance
 - a) Annonce de la Fondation de l'Hôpital HDA de l'agrandissement et du réaménagement du centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Arthabaska;
 - b) Lettre de remerciements de la Fondation Réal Lavertu;
 - c) Avis du MTQ – Restrictions quant aux limites de charges sur le Pont du 10e Rang (Ruisseau Grimard);

d) Lancement de l'Appel d'offres #3 pour le remplacement du réducteur de pression – Ouverture des soumissions, mardi 10 mars à 10h;

21. Période de questions
22. Clôture de séance

2020-02-28 Approbation du procès-verbal du 13 janvier 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE le procès-verbal du 13 janvier 2020 soit accepté, tel que rédigé.

2020-02-29 Présentation des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE les comptes présentés, qui totalisent 159,240.44\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2020-02-30 Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes –
Transmission d'un DERNIER AVIS et de la liste des
propriétés à la MRC d'Arthabaska**

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'envoyer, par courrier recommandé, un DERNIER AVIS aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années 2018 et 2019 ;

ATTENDU QUE selon l'article 1023 du Code municipale du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendu par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil ».

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise le directeur général à procéder à la transmission d'un DERNIER AVIS par courrier recommandé aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années 2018 et 2019;

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise la transmission de cet extrait à la MRC d'Arthabaska;

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise le directeur général à retirer le (les) dossier(s) dont des ententes de paiement auront été prises et/ou des paiements suffisants auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska;

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord désigne M. Mathieu Couture, directeur général, à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 11 juin 2020.

2020-02-31 **Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes –
Liste des propriétés**

ATTENDU la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années 2018 et 2019 ;

ATTENDU QUE la procédure prescrite par la loi, pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, exige du conseil municipal une résolution autorisant la vente par la MRC d'Arthabaska en indiquant les renseignements suivants :

- les noms et qualités de toutes les personnes endettées pour les taxes municipales ou scolaires ;
- la désignation de tout immeuble assujetti au paiement des taxes municipales ou scolaires ;
- la somme totale des taxes qui affectent ces immeubles, pour des fins municipales ou scolaires;

ATTENDU QUE des propriétaires sont touchés par cette procédure, à savoir :

Nom du propriétaire	Adresse	# lot et cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires
Frank Logan & Fils	8 ^e rang	CHAMR07L-17 CHAMR07PL-18	8,500.12\$	
Richard Boudreau Sylvie Leblanc	170, Chemin Boisvert	CHAMR09L-17-8	1311.59\$	
Richard Boudreau	160, Chemin Boisvert	CHAMR09L-17	1357.33\$	

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise la vente pour défaut de paiement de taxes pour les propriétés ci-dessus mentionnées et que les dossiers soient transmis à la MRC d'Arthabaska ;

QUE le Conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord désigne M. Mathieu Couture, directeur général, à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 11 juin 2020.

2020-02-32 **Harmonie l'inspiration – Activité du Drumline 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR: **MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un montant de 50 \$ afin de soutenir l'activité Drumline 2020 de l'Harmonie l'inspiration et d'en autoriser le paiement.

2020-02-33 **Demande de l'école primaire NDPS – Spectacle de fin d'année**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

DE permettre à l'école primaire NDPS d'utiliser gratuitement le centre communautaire ainsi que la scène, rideaux, lumières, système de son etc., matériel requis afin d'y présenter leur spectacle de fin d'année le jeudi 14 mai 2020. La municipalité s'engage également à attitrer un membre de son personnel qui sera responsable de la coordination des étapes (montage/démontage de la salle, gestion des appareils audio/visuels, support technique etc) et ce, gratuitement.

2020-02-34 **Coopérative de Solidarité – Cautionnement pour marge de crédit**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte de cautionner la « Coopérative de Solidarité – Maintien des services à Ham-Nord » pour une marge de crédit de 20,000\$ ainsi qu'une carte de crédit de 5,000\$;

D'AUTORISER M. Mathieu Couture, directeur général, à procéder à la signature des documents/formulaires requis pour cette caution.

2020-02-35 **Entente pour services en Urbanisme – Banque d'heures**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE l'offre de service de la compagnie « La Boîte d'Urbanisme » consistant à un service de consultation sur des questions de planification et réglementaires en urbanisme soit acceptée, et ce, pour un montant d'honoraires professionnels total de

3,000\$ + tx (40 heures à 75\$/h) et dont les services seront facturés selon l'utilisation sur une base horaire.

2020-02-36 Demande d'extension de l'échéance du prêt #5 – Voirie 2017-2018-2019

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un prêt temporaire (Prêt #5) d'un montant de 1,420,000\$ relativement aux travaux 2017-2018-2019 de voirie (rechargement sur 7 rangs et modification de 2 courbes dans le 8^e rang) ;

CONSIDÉRANT QUE l'échéance de ce prêt temporaire était prévue en décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a terminé tous les travaux de ce projet de voirie et que le financement à long terme est prévu le 24 mars 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du canton de Ham-Nord demande une extension du délai pour le prêt #5 jusqu'à la fin mars 2020 et s'engage à rembourser la totalité du solde du prêt #5 dès que le financement à long terme sera finalisé.

2020-02-37 Offre de services 2020 – HB Archivistes

IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCORDER un contrat de gestion des documents et des archives municipales à l'entreprises HB Archivistes SENC au montant de 1,100.27\$ + taxes pour une période de 4 jours et au taux horaire de 60\$ pour les heures excédentaires si requis.

2020-02-38 Projet AIRRL 2016-222- Résolution attestant la fin des travaux

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'annonce de l'aide financière de 689,2358\$ par le MTQ reçue le 12 juillet 2017 relativement au Projet AIRRL2016-222 dans le cadre du Programme de Réhabilitation du Réseau Routier Local - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE le projet est maintenant complété et que la municipalité se doit de transmettre au MTQ pour finaliser le dossier les copies de factures attestant les sommes dépensées, une résolution attestant la fin des travaux ainsi qu'un Avis de conformité signé par un ingénieur attestant la conformité des travaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

DE confirmer au MTQ que le projet AIRRL 2016-222 est terminé et de faire parvenir au ministère tous documents requis afin de finaliser le dossier;

DE mandater M. Mathieu Couture, directeur général, à titre de représentant de la municipalité afin de transmettre et signer au besoin tous documents demandés par le ministère.

2020-02-39 **Vente du souffleur Bervac 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR: **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'ACCEPTER l'offre d'achat de l'entreprise « Premier Horticulture » afin de vendre le souffleur Bervac 2007 au montant de 1,800\$.

2020-02-40 **Fonds de développement du territoire (FDT) - Appui au projet de la Coopérative de Solidarité – Maintien des services à Ham-Nord**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord Nord autorise et appui la Coopérative de Solidarité – Maintien des services à Ham-Nord afin qu'elle présente une demande d'aide financière pour son projet de maintien des services de proximité (services d'essence et de mécanique) à la MRC d'Arthabaska via le Fonds de développement des territoires (FDT) et ce, afin que la Coopérative puisse bénéficier d'une enveloppe monétaire d'un montant de 22,940\$ qui lui permettra de faire l'acquisition du bâtiment concerné.

2020-02-41 **Programmation des travaux #1 - TECQ 2019-2023**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version #1 ci-jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux version #1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2020-02-42 **Remorque Radar – acquisition conjointe avec d'autres municipalités**

IL EST PROPOSÉ PAR : **GILLES GAUVREAU**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'INFORMER la municipalité de Maddington Falls (municipalité gestionnaire du projet) de notre désir de se joindre à l'acquisition collective avec les autres municipalités intéressées de la remorque radar de la MRC d'Arthabaska, celle-ci pouvant ensuite être partagée entre les municipalités.

2020-02-43 **Coûts de traitement des matières résiduelles – Entente avec Sts-Martyrs**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue de GESTERRA le 24 janvier 2020 nous avisant que le coût du traitement des matières résiduelles collectées au Domaine Boisvert à Ham-Nord de 2016 à 2019 avait été par erreur facturée à la municipalité de Sts-Martyrs-Canadiens;

CONSIDÉRANT QUE GESTERRA nous a fourni l'information sur le coût total assumé par la municipalité de Sts-Martyrs-Canadiens pour les années 2016 à 2019;

CONSIDÉRANT QUE GESTERRA nous a également fourni comme information que selon son estimation, 5.5% du coût total serait attribuable à notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons assumer nos responsabilités et ainsi payer de façon juste et équitable les sommes dues à la municipalité de Sts-Martyrs-Canadiens;

CONSIDÉRANT QUE selon les calculs effectués à partir des données reçues de GESTERRA, les sommes suivantes seraient à rembourser : 2016 (607.56\$), 2017 (641.12\$), 2018 (622.57\$) et 2019 (622.62\$), totalisant ainsi la somme de 2,493.87\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'OFFRIR à la municipalité de Sts-Martyrs-Canadiens la somme de 2,500\$ afin d'assumer notre juste part des coûts du traitement des matières résiduelles collectées au Domaine Boisvert à Ham-Nord de 2016 à 2019.

2020-02-44 Achat collectif d'une barrière d'eau – Sécurité civile

IL EST PROPOSÉ PAR : RÉMI BEAUCHESNE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

D'ACCEPTER l'achat en commun d'une barrière d'eau (26 pouces de hauteur, 30 pieds de long) au coût unitaire de 480\$ + tx avec les municipalités de Notre-Dame-de-Ham, Sts-Martyrs-Canadiens, St-Fortunat et St-Adrien, achat effectué dans le cadre des investissements communs du volet Sécurité Civile.

2020-02-45 Rencontre MADA – Vendredi 21 février à Victoriaville

IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

D'AUTORISER M. Rémi Beauchesne, conseiller, à aller représenter la municipalité du Canton de Ham-Nord lors de la rencontre MADA qui aura lieu le vendredi 21 février 2020 à Victoriaville et d'en assumer les frais liés au déplacement.

2020-02-46 Coopérative de Solidarité – Cautionnement municipal pour dettes de la COOP

IL EST PROPOSÉ PAR: BENOÎT COUTURE
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la municipalité du Canton de Ham-Nord accepte de cautionner la « Coopérative de Solidarité – Maintien des services à Ham-Nord » pour toutes dettes à être contractées par la Coopérative auprès d'un créancier externe ;

D'AUTORISER M. Mathieu Couture, directeur général, à procéder à la signature de tous documents/formulaires requis pour lesdites cautions.

À cette assemblée, il a été fait mention :

1. D'une annonce de la Fondation de l'Hôpital HDA de l'agrandissement et du réaménagement du centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Arthabaska ;
2. D'une lettre de remerciements reçue de la Fondation Réal Lavertu ;
3. D'un Avis reçu du MTQ sur les restrictions quant aux limites de charges sur le Pont du 10^e Rang (Ruisseau Grimard);
4. Du lancement de l'Appel d'offres #3 pour le remplacement du réducteur de pression – Ouverture des soumissions, mardi 10 mars à 10h
5. De réponses données à l'assistance sur les questions suivantes :
 - Question sur le suivi du projet de la Clinique médicale;
 - Question sur les déboursés à l'entreprise Techservices sont liés à quel projet;
 - Question sur l'acquisition de radio portative;
 - Question sur la répartition des 240 millions du gouvernement provincial;
 - Question sur la circulation et les surcharges du pont du ruisseau Demers.

Le maire lève l'assemblée à 20h25.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, directeur général et
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.